

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOIRS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'ŒUVRE UTILE

Les journaux réactionnaires poussent des cris d'orfraie au sujet de la séance de la Chambre relative à la suppression ou au maintien des treize jours.

On connaît la question : au moment du vote du budget, M. Colliard déposa un amendement réduisant un million la somme affectée à l'appel des territoriaux. Le ministre de la guerre déclara qu'il était lié par la loi organique de 1889 qui prescrit l'appel d'un certain nombre de classes. Il ajouta que si l'amendement était voté, il serait obligé de chercher ailleurs l'argent nécessaire. L'amendement fut voté. Le Sénat, fermement décidé à maintenir les treize jours et à ne compromettre par aucune mesure hâtive le sort de la loi qu'il discute en ce moment, demanda au ministre s'il avait besoin que le crédit fût rétabli. Le ministre répondit : « Ne vous inquiétez de rien, je sais où trouver les ressources nécessaires, j'appliquerai la loi de 1889 sans que vous ayez à revenir sur le vote de la Chambre. »

La situation était donc très nette. Le ministre avait affirmé à plusieurs reprises que les territoriaux seraient convoqués, ils l'ont été. Mais M. Colliard s'est fâché ; M. Colliard qui, après le succès de son amendement avait sans doute négligé de se tenir au courant de la suite de l'affaire, est venu dire au ministre : « Vous méconnaissiez le vote de la Chambre » à quoi le ministre a répondu : « J'applique la loi comme c'est mon devoir. » La colère de M. Colliard était fort compréhensible, l'amour-propre d'auteur est le plus sensible de tous et le député de Lyon pouvait croire qu'on s'était moqué de lui. Jusque-là rien de très particulier et tout allait s'arranger après des explications courtoises données avec une entière bonne foi et par le ministre et par le député.

Cependant la droite s'agitait. Était-ce enfin l'occasion rêvée de détacher de la majorité l'extrême gauche ? Le jour était-il venu de reformer pour quelques minutes une de ces alliances de renversement qui ont entravé toute espèce de réforme ? M. Lasies l'a cru. M. Lannes de Montebello l'a espéré et nous avons assisté à ce spectacle étrange : ceux qui avaient voté contre l'amendement Colliard, venir sommer le ministre de tenir compte uniquement de l'amendement Colliard, sans se soucier ni des votes du Sénat, ni des lois existantes. Il y avait là une manœuvre purement politique. La question des treize jours qui avait été vidée par les explications très nettes fournies par les deux parties était close. Une nouvelle question s'ouvrait. La Chambre a-t-elle oui ou non confiance au général André ?

Grâce à la confusion des textes, grâce à la corrélation apparente entre les deux questions, la droite et le centre espéraient qu'une crise, tout au moins partielle, allait survenir et, avec des attentions touchantes M. Lannes de Montebello disait à l'extrême gauche : Le ministre se moque de vous, unissons-nous pour flétrir sa conduite, votre honneur l'exige.

L'extrême gauche n'a pas accepté cette invitation à la valse ; elle a flétri la supercherie et a jugé inutile de renverser, sans raison utile, le général André qui fait très bien les affaires de la majorité, pour faire plaisir à M. de Montebello qui est un adversaire de cette majorité.

La situation a d'ailleurs été très nettement exposée par divers orateurs entre autres M. Berteaux, M. Guyot-Dessaigne, M. Massé, M. Jaurès. Il sont dit à la Chambre : Voulons-nous par un vote contre les treize jours, vote qui sera nécessairement

platonique, renverser le ministre ? Examinez les résultats pratiques d'une telle manifestation. D'une part les treize jours seront maintenus et ce n'est pas M. de Montebello, en faveur duquel le vote aura été émis qui les supprimera ; D'autre part, la loi de deux ans que le ministre défend et qui va être adoptée par le Sénat et à propos de laquelle nous aurons utilement à examiner la question des treize jours, est ajournée aux calendes.

En résumé, il s'agissait de savoir si on allait renverser pour renverser ou consolider pour examiner sérieusement la question. La majorité a choisi la deuxième alternative et on ne peut que l'en féliciter.

La Chambre n'est pas une académie de philosophes réunis pour disputer sur tel ou tel problème de métaphysique ou pour contempler leur nombril au nom de Brahma et de Vichnou. La Chambre est une usine où l'on doit poursuivre la politique des résultats. Les principes régissent l'ensemble des questions mais sur les détails le choc se produit entre des opinions personnelles, sur lesquelles il est toujours permis de transiger.

C'est en émettant toute une série de votes de principes, sans aucune sanction, — combien de fois l'impôt sur le revenu a-t-il été voté ? — que l'on agit, que l'on énerve le corps électoral et que l'on prépare les aventures boulangistes et nationalistes. Ce ne sont pas des excitants qu'il faut lui donner, mais de la bonne et saine nourriture. Ce que le pays réclame du Parlement, c'est qu'il fasse œuvre utile.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juin 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président. M. Emmanuel Arènes pose une question au gouvernement au sujet de la catastrophe de Marseille, où deux navires *le Liban* et *l'Insulaire* se sont abîmés, faisant plus de cent victimes.

M. Arène demande que le gouvernement veuille bien prendre en considération le sort des familles des malheureuses victimes.

M. Combes s'associe aux paroles de M. Arènes et promet de venir en aide aux victimes d'une si grande catastrophe.

La Chambre revient à la discussion du projet sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

On en est à l'article 18 qui dispose que l'assistance à domicile consiste dans le paiement d'une allocation mensuelle, de 5 fr. au minimum.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Mirman, Beauregard, Couzy, l'abbé Lemire, Emile Rey, Millerand, l'article 18 est adopté.

Et la séance est levée.

## L'AFFAIRE

Le *Petit Bleu* de Bruxelles publie la dépêche suivante, qu'il reçoit de son correspondant de San-Rémo :

« J'apprends de source absolument certaine un fait très important. Le commandant Weber, procureur du roi, près la cour d'appel de Gênes, vient de s'adresser au gouvernement français pour obtenir confirmation ou un démenti au sujet des révélations que Wessel a faites récemment et dont la publication dans le *Petit Bleu* a fait quelque bruit. C'est, en effet, sur ces révélations que le lieutenant prussien se base pour établir que la demande d'extradition dont il est l'objet a un caractère politique. Les accusations portées contre lui dans le mandat d'arrêt lancé par le juge de Thorn

ne sont, prétend-il, que de faux prétextes. Le gouvernement allemand cherche à s'emparer de lui parce qu'il a livré à la France le nom de trois de ses meilleurs agents. Or, ces trois agents, assure-t-il, seraient précisément les auteurs de la livraison des pièces inscrites sur le bordereau. Les juges de Gênes n'ayant aucun moyen de contrôler ces affirmations, se sont adressés au gouvernement français. D'où cette conséquence inattendue d'une importance extrême. Le gouvernement est sollicité par la justice italienne de se prononcer sur un fait dont la reconnaissance entraînerait la révision de l'affaire Dreyfus.

Ainsi, la révision pourrait se réaliser par une voie nouvelle, par une enquête qui n'a rien de commun avec la demande d'enquête faite par M. Dreyfus. La demande de M. Weber a été transmise par la voie diplomatique au ministère des affaires étrangères, à Paris : remise au consul général de France à Gênes, elle a été envoyée à l'ambassade à Rome, qui l'a fait parvenir à M. Delcassé.

Le procureur royal demande une réponse qui sera considérée comme une communication diplomatique strictement confidentielle.

## INFORMATIONS

Elections législatives du 7 juin

ALPES (BASSES-)

Arrondissement de Forcalquier

Inscrits : 9.745. — Votants : 7.939

MM. le docteur Isoard, soc.... 4.082 Elu.  
Sicard, rép. progressiste.. 3.669  
Mayonnave, radical soc. 40

M. Isoard est ancien adjoint à la municipalité socialiste de Marseille, dont M. Flaissières était maire.

Il s'agissait de remplacer M. Defarge, radical, élu sénateur. Aux élections générales de 1902, M. Defarge avait été élu par 4.543 voix contre 3.581 à M. Sicard, député sortant, progressiste.

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient réparties comme suit :

MM. Sicard, progressiste, 2.778 ; Isoard, socialiste, 1.202 ; Esmieu, radical, 1.169 ; Martinez, radical, 900 ; Arnaud, radical, 525 ; Péliissier, radical, 462 ; André, radical, 215.

CANTAL

Arrondissement d'Aurillac

Inscrits : 24.552. — Votants : 17.941

MM. Rigal, radical..... 9.629 Elu.  
Henri Bastid, républicain. 8.207

Il s'agissait de remplacer M. Adrien Bastid, républicain ministériel, décédé.

Aux élections générales de 1902, M. Adrien Bastid, avait été élu par 10.156 voix contre 7.906, à M. Cazals, député sortant, radical.

LOIRE

Arrondissement de Saint-Etienne

(4<sup>e</sup> circonscription)

Inscrits : 25.016. — Votants : 29.432

Suffrages exprimés : 19.326  
MM. Claudinon, progressiste. 10.245 Elu.  
Souhet, radical socialiste. 8.679  
Michel, socialiste-rév.... 413

Cette élection était motivée par l'invalidation de M. Claudinon.

Aux élections générales de 1902, M. Claudinon avait été élu par 9.616 contre 9.330 à M. Souhet, socialiste, ancien député, non réélu en 1898.

Arrondissement de Montbrison

(2<sup>e</sup> circonscription)

Inscrits : 21.420. — Votants : 16.014

MM. Joseph Ory, rép. prog.... 7.721 voix  
Jean Lépine, rad.-soc.... 4.499  
Philippe Reymond rép. m. 2.649  
Pierre Robert, rép. rad.... 941

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Daniel Dorian, républicain ministériel, décédé.

M. Daniel Dorian avait été élu le 27 juillet 1902 en remplacement de M. Charles Dorian, son frère, décédé. Il avait obtenu 9.062 voix contre 6.733 à M. Desjoyaux, conservateur

Commission des associations

La commission des associations, d'accord avec le gouvernement sur la procédure à suivre, demandera, comme lors du débat sur les demandes formées par les congrégations d'hommes, de ne pas passer à la discussion des articles du projet concernant les congrégations de femmes

M. Combes posera la question de confiance.

La représentation proportionnelle

M. Louis Mill, député du Pas-de-Calais, et un certain nombre de ses collègues ont déposé à la Chambre le projet de loi arrêté par la « Ligue pour la représentation proportionnelle » pour les élections législatives.

Le million des Chartreux

Le *Petit Dauphinois* publie le texte de l'assignation adressée par M. Vervoort à son rédacteur en chef, M. Besson, pour comparaître le premier juillet, devant la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de la Seine et y répondre du délit de diffamation. M. Besson fait suivre le texte de l'assignation de cette déclaration : « Si l'honorable magistrat qui préside la 9<sup>e</sup> chambre, écrit-il notamment, s'imaginer que je vais reconnaître la légalité de cette procédure d'exception en répondant aux questions qu'il aura reçu mandat de me poser, il se trompe. J'aurai, devant la correctionnelle de Paris, la même attitude que j'ai eue devant M. le juge d'instruction de Vallès. Je ne dirai rien.

M. Loubet en Angleterre

Les pourparlers relatifs à la date du voyage du président de la République à Londres, viennent d'aboutir.

Ainsi que l'a déclaré le président du conseil, c'est la date du 9 juillet qui a été en dernier lieu proposée. C'est elle qui vient d'être agréée définitivement.

Un second point est arrêté : l'absence du président, voyages compris, sera de trois jours. Quant au programme du séjour, il est encore à l'étude ; il est désormais certain que le président traversera le canal, soit à Douvres, soit à Folkestone, qu'il descendra à l'hôtel de l'ambassade de France, qu'il recevra la colonie française et qu'il sera invité par le roi à un banquet de gala. Il est également certain que le président, et non M. Cambon, donnera un grand banquet où le roi sera invité.

Le roi ayant été reçu à l'Hôtel-de-Ville, le président sera naturellement reçu par la Cité de Londres.

Mais les autres détails, visite à l'hôpital français, à la maison des institutrices françaises, revue navale, etc., sont à l'état de simples projets.

Le roi d'Italie à Paris

La visite du roi Victor-Emmanuel à Paris est définitivement et officiellement annoncée pour le 16 juillet prochain. Celle du roi à la cour d'Angleterre aura lieu plus tard, c'est-à-dire en novembre. Il s'agit donc de deux voyages bien distincts. Le roi Victor-Emmanuel n'a pas voulu qu'on dise qu'il n'est allé à Paris que parce qu'il se trouvait sur le chemin de Londres.

L'incident de Figui

Figui élève des fortifications sur le territoire français en dehors du col de Zenaga. D'autre part, une dépêche d'Aïn-Sefra au

**Matin** dit que l'autorité militaire continue à garder le secret sur les opérations qui doivent commencer demain contre Figuié. On croit cependant que les batteries d'artillerie seront installées sur le promontoire même où s'arrêtèrent M. Jonnart et le général O'Connor, ou sur les collines à droite et à gauche du col de Zenaga et du col de la Juive.

Le bombardement se ferait à huit cents ou mille mètres des ksour, l'objectif étant Zenaga. Une équipe de télégraphistes emportant trois appareils Hugues, accompagne le général à Beni-Ounif. Dès que l'artillerie sera installée, on croit qu'une sommation sera faite aux habitants de Zenaga, afin qu'ils puissent faire sortir leurs femmes et leurs enfants dans un délai déterminé.

**Le monument Pasteur à Chartres**

Dimanche on a inauguré à Chartres un monument élevé à la mémoire de Pasteur. M. Henri Roujon, directeur des Beaux-Arts, représentait le gouvernement. Des discours ont été prononcés par MM. Duclaux, Roux, Chamberland, Chauveau.

**Une catastrophe  
COLLISION EN MER**

Le vapeur *Insulaire*, de la compagnie Fraissinet, a abordé dimanche le vapeur *Liban*, de la même compagnie, au large des îles Maire et la coulée. Dans la collision, il y a eu de nombreuses victimes. Les bateaux pilotes mouillant près du lieu du naufrage, accourus, ont porté les premiers secours. Le nombre des victimes dépasserait 100 morts.

**Le grand Prix**

Pour la 40<sup>ème</sup> fois depuis sa fondation, le grand Prix de Paris a été couru dimanche sur l'hippodrome de Longchamps, au milieu d'une foule énorme. C'est l'écurie de M. Edmond Blanc qui a remporté les trois premiers grands prix.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Enseignement primaire**

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire se réunira jeudi prochain à 10 h. du matin, à la préfecture, pour s'occuper surtout des nouvelles constructions scolaires.

**Le quart de place**

On sait que le ministre de la guerre avait transmis aux grandes compagnies des chemins de fer, par l'entremise de son collègue des travaux publics, une requête adressée par un grand nombre d'officiers de réserve et de territoriale tendant à l'obtention du quart de place sur les différents réseaux.

Le Syndicat des grandes compagnies vient de conclure au rejet de la demande que lui avait adressée le département de la guerre.

Il en donne pour raisons que la délivrance de 60.000 cartes au tarif de quart de place amènerait une diminution appréciable dans les recettes, en même temps qu'elle aurait pour effet de créer un certain nombre de privilégiés et de faire, par contre, un nombre plus grand de mécontents, notamment parmi les commerçants et les industriels.

**CAHORS**

**Au Palais**

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé que M. Fieuzal, juge au tribunal civil de Cahors, faisant valoir ses droits à la retraite, cessait les fonctions qu'il occupait à Cahors depuis de nombreuses années.

Nous nous associons au témoignage de regret que le départ de M. Fieuzal a provoqué de la part de tous ceux qui ont pu apprécier l'homme excellent et le juge bienveillant et nous adressons à M. Fieuzal l'expression de nos respectueuses sympathies.

**Tableau d'avancement**

**RÉSERVE**

M. Boulet, sous-lieutenant au régiment de Cahors est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant, avec le n° 44 sur 171.

**Groupe d'Etudes sociales « Travail »**

Les membres du groupe « Travail » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain mercredi 10 juin, à 8 h. 1/2 du soir, à la mairie.

Le secrétaire, Léon MARMESSE.

**TOUT POUR LES RÉPUBLICAINS !!!!**

On nous écrit de Souillac :

Monsieur le Rédacteur,

Une nouvelle surprise s'est répandue dans notre ville et se trouve aujourd'hui confirmée.

Le gouvernement de la République vient d'accorder un bureau de tabac à Mme Dufour, veuve du baron Dufour, ancien député bonapartiste du Lot.

Madame Vve Dufour est une femme, une veuve ; et à ces titres comme à beaucoup d'autres, elle a droit à tous les respects et à toutes les sympathies.

Il n'en serait pas moins curieux de savoir comment une pareille faveur a pu lui être accordée.

Il serait intéressant de rechercher par quelles apostilles administratives ou politiques un bureau de tabac a été ainsi généreusement mis dans la main de la veuve d'un homme qui incarna la haine de la République dans le Lot.

Et dire que des veuves de braves fonctionnaires républicains, attendent sans jamais la voir venir, cette manne qui semblerait devoir leur être réservée.

MM. les représentants du Lot et de l'administration républicaine ont la parole.

Un simple électeur.

**JEUX FLORAUX**

Dimanche matin a eu lieu, au théâtre municipal, la distribution des récompenses des Jeux floraux organisés par l'Union littéraire et artistique.

Sur la scène, brillamment décorée par MM. Bouzerand, tapissier-décorateur et Vaysières, horticulteur fleuriste, avaient pris place aux côtés de MM. Mazères et Robert, Présidents de cette réunion, MM. Aymard, Combarieu, Daynard, Depyre, Escande, Nicolai, membres du Jury.

M<sup>me</sup> J. Barancy, MM. Rouquet, Esquieu, Viguié s'étaient fait excuser.

M. Mazères, ouvre la séance et prononce l'excellente allocution suivante :

Mesdames,  
Messieurs,

En ouvrant la séance, et avant de donner la parole à M. Grangié, secrétaire général, permettez-moi, au nom de l'Union littéraire et artistique et au mien, de vous exprimer tous nos regrets de n'avoir pas au milieu de nous l'honorable et distingué poète Clovis Hugues.

J'aurais été fier de le saluer à cette place et de le remercier d'avoir si gracieusement accepté la présidence d'honneur de nos jeux floraux et d'avoir voulu, par ce témoignage de sympathie rehausser l'éclat de cette fête.

Mais une circonstance impérieuse nous privant de sa présence, je ne puis que lui adresser de loin l'hommage de notre plus vive reconnaissance.

Quant à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez si bien répondu à l'appel de notre Société, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire du plus profond de mon cœur : merci !

Merci encore à vous, membres de l'Union, pour le trop grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence effective de cette manifestation littéraire.

Mes chers amis,

Je voudrais être poète ou littérateur pour mieux vous exprimer toute ma pensée et vous féliciter comme vous le méritez ; à défaut, je me bornerai à vous dire simplement et avec le langage du cœur :

Que le but que vous poursuivez par l'étude, par la culture et la propagation des belles lettres est un but très utile et des plus louables.

Qu'avec le concours intelligent et dévoué de votre aimable président, M. Gaston Robert, grâce à vos aptitudes intellectuelles, grâce à votre travail et à votre persévérance, votre Société à peine à son premier essor, a su se faire apprécier et applaudir plusieurs fois par la population cadurcienne.

C'est donc en son nom que je viens vous apporter les félicitations les plus sincères et vous encourager à continuer l'œuvre si bien commencée.

Persistez, mes chers amis, dans cette bonne voie, vos jeunes débuts sont l'heureux présage de l'avenir.

Des applaudissements chaleureux accueillent la péroraison du discours du sympathique adjoint au Maire de Cahors qui donne aussitôt la parole à M. Grangié (E. de Surgès) Rapporteur général des Jeux floraux.

Quoique n'ayant disposé que de quelques jours pour mener à bonne fin le travail que nécessite une telle entreprise, nous devons reconnaître que le secrétaire général a bien rempli sa tâche.

M. Grangié a exposé les travaux des diverses commissions et fait ressortir les

caractères généraux de ce concours littéraire.

Lecture a été ensuite donnée par MM. Avril, Pons, Bertrand, Rivière et Beauverie, lauréats et par quelques membres de l'U. L. A., des pièces couronnées.

Avant que la séance fut levée, M. Robert, le sympathique président de la Société, a prononcé la charmante allocution suivante qui, écoutée dans le plus profond silence, a soulevé les applaudissements de l'auditoire.

Mesdames,  
Messieurs,

Cette cérémonie doit se clore sur un merci, dans lequel l'Union Littéraire et Artistique veut et doit mettre l'expression bien sincère, de sa reconnaissance pour tous ceux qui ont répondu à son premier appel et ont donné, une consécration définitive à son œuvre.

Elle ne peut ni ne veut davantage oublier les concours qui si généreusement, ont été ses auxiliaires, ses soutiens et ses guides.

La municipalité de Cahors en marquant sa bienveillance toute spéciale pour nos efforts, leur a fourni un élément puissant et a ainsi donné ses grandes lettres de naturalisation à cette nouvelle manifestation de l'activité intellectuelle de notre cité.

A nos hôtes d'un jour, le clair soleil et la grâce de cette réunion ont fait l'accueil que nous désirions.

Au délicat poète qui a bien voulu accepter le patronage de ce tournoi nos hommages iront dire notre gratitude et nos regrets de ne l'avoir pas parmi nous.

A vous, Monsieur le Président, il nous plaît de reporter une large part de notre succès. Que votre modestie nous permette de vous donner ce public témoignage.

Dans quelques heures sous les ombrages fleuris de nos allées, vos enfants, les nôtres, jeteront l'enivrante clarté de leurs joies et de leurs doux sourires.

Ainsi se termineront les seules luttes que notre Société connaît :

Est-il, Messieurs, de plus nobles délasséments. Et n'est-ce pas s'assurer contre les déceptions de la vie et la tristesse des heures que de chercher un abri dans l'art immortel et dans la poésie consolatrice.

C'est sur ces excellentes paroles que la séance prit fin.

**La fête des fleurs**

A 3 heures 1/2, les allées Fénélon décorées de banderolles multicolores et de drapeaux étaient occupées par une foule énorme qui ne paraissait pas autrement incommodée par le lourd soleil qui s'abaissait dimanche sur notre ville.

C'étaient les papas et les mamans des bébés que l'on conduisait fleuris, enrubannés, sur de légères voitures toutes délicieusement décorées.

Oh ! que de soins minutieux, que de tracasseries, que de dépenses ! la décoration de ces mignonnes voitures ! Car il y avait plusieurs jours que pour les enfants cette fête était commencée ! Dans chaque maison où un bébé s'agitait, la décoration de la petite voiture était depuis plusieurs jours le travail obligatoire des papas et des mamans.

Mais aussi, dimanche, dès 3 heures, quel joli spectacle sur nos allées !

Assis dans les gentils pousse-pousse, les bébés s'amusaient follement, se caressaient les uns les autres de pétales de roses, cependant que les papas ou les mamans ou les bonnes promenaient tout ce petit monde criailant, piaillant de plaisir à chaque poignée de projectiles reçus ou envoyés.

Oh ! que de superbes cohortes à travers les allées en un clin d'œil jonchées de fleurs ; jurent dans notre ville pareil spectacle n'avait eu lieu plus intéressant, plus gai, plus délicieux.

Pendant toute la bataille, la musique militaire s'est fait entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire ; puis quand pétales, fleurs et confettis eurent été épuisés, vers 5 heures, un orchestre spécialement organisé par l'Union artistique et littéraire a fait danser les petits combattants.

Remisées les voitures ! gentiment enlacés les gracieux couples ébauchaient de tout petits pas qu'ils essayaient de cadencer sur le rythme des airs joyeux excellemment joués par l'orchestre.

Des courses de cerceaux, des distributions de ballons, d'éventails, complétèrent la fête enfantine, et réjouirent grandement tous les petits.

A 7 heures seulement cette délicieuse fête prit fin ; les bébés remontèrent sur leurs pousse-pousse maintenant dégarnis de leurs décors, un peu poussiéreux, et avec papas et mamans il fallut rentrer à la maison.

La fête des fleurs était terminée.

**La fête de nuit**

Dès 8 heures 1/2, les allées Fénélon, bril-

lamment illuminées présentent un aspect féérique ; une foule immense se promène, admire le bon goût des décorateurs, et attend l'exécution du programme de la fête de nuit.

Les artistes du théâtre Delanneau chantent un acte de *Carmen*, le public applaudit mais il eût préféré entendre les sympathiques chanteurs qui au dernier moment n'ont pu, à regret, se rendre à l'invitation de l'Union Littéraire.

Cependant MM. Duplessis et Thubert, deux membres de la Société Artistique ont débité au grand plaisir des spectateurs d'excellents monologues et ont obtenu un grand succès.

A 10 heures 1/2 un orchestre spécialement organisé par l'Union Littéraire et Artistique a donné le signal des danses.

Ce n'est pas la fête des petits maintenant, mais bien celle des grands, les couples s'enlacent et tourbillonnent joyeusement.

Et ce n'est que tard dans la nuit que le bal prend fin.

Voilà ce que fut la fête organisée par la Société littéraire et artistique : superbe et très réussie.

On peut sans doute relever certains petits défauts qui par moment gâtèrent le charme de la fête, notamment on peut regretter que les allées où avaient lieu les ébats des bébés n'aient pas été évacuées par la foule énorme qui s'y pressait, gênant la bataille, les courses de cerceaux, mais on est obligé malgré tout de reconnaître que rarement a eu dans notre ville un pareil succès.

La société littéraire et artistique a obtenu ce qu'elle désirait : distraire, intéresser, amuser ; elle y a réussi.

Elle a droit à des remerciements et à des éloges, nous nous permettons de les lui adresser très sincères et notamment à son dévoué président, M. Robert. L. B.

**Le monument de Gambetta à Bordeaux**

Hier matin a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du monument élevé à Gambetta, sur les Allées Tourny, et que doit inaugurer l'an prochain, le président de la République.

L'exécution de ce monument, élevé par une souscription dont le montant atteint actuellement cent vingt-cinq mille francs, avait été confié à Dalou pour la sculpture, à M. Formigé pour l'architecture.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, présidait la cérémonie, ayant à ses côtés M. Counord, président du comité, les sénateurs et députés de la Gironde, les autorités bordelaises.

M. Counord, a fait l'éloge de Dalou, dont l'œuvre superbe, interrompue par la mort, a été continuée par M. Camille Lefèvre. Puis le ministre a pris la parole.

M. Chaumié s'est associé à l'hommage rendu par Bordeaux au grand citoyen, qui a tout fait pour la patrie.

M. Chaumié retrace ensuite la vie de Gambetta pendant l'année terrible. Il ne peut oublier que c'est par sa parole républicaine qu'ont été élevées les générations actuelles. Gambetta avait foi dans la justice, dans le droit ; c'est à ces vertus que le comité a rendu hommage en élevant ce monument. M. Chaumié l'en félicite.

M. Chaumié a déposé dans une cavité réservée au centre du socle un livre en bronze et une médaille en argent rappelant l'histoire de l'œuvre et la cérémonie de hier ; puis il a placé la première pierre, qu'il a scellée. M. Chaumié et les personnalités présentes ont ensuite signé le procès-verbal.

A l'issue de la cérémonie le télégramme suivant a été adressé à Mme Lérès-Gambetta :

Mme Lérès-Gambetta, Cahors.

M. Counord, président du comité du monument de Gambetta, me charge de vous faire savoir que la première pierre du monument de votre illustre frère a été placée aujourd'hui en présence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique.

Le comité vous présente ses respectueux hommages.

CHAIGNE,  
Député de la Gironde.

**Société de pisciculture du Lot**

Au cours de leur assemblée générale tenue lundi, 8 juin, les membres de la Société de pisciculture du Lot ont accepté les conditions imposées par l'administration pour la session à cette Société du 18<sup>e</sup> cantonnement de pêche (de Coty à Labéraudie).

En attendant que l'acte de session soit dressé et signé et que les permissions de pêche puissent être délivrées aux sociétaires, il a été décidé que toutes les quittances pour le 2<sup>e</sup> semestre 1903 seraient présentées de suite aux adhérents.

Les principales conditions imposées à la Société de pisciculture sont les suivantes : 1<sup>o</sup> paiement d'une somme annuelle de 200 francs ; 2<sup>o</sup> versement immédiat à la Caisse des dépôts et consignations d'une somme de 100 francs ; 3<sup>o</sup> engagement formel de pratiquer, dans le 18<sup>e</sup> lot, de sérieuses mesures de répression du braconnage et de repeuplement.

**Cercle de la jeunesse républicaine laïque**

Dimanche a eu lieu à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie, la réunion des membres de la jeunesse républicaine laïque.

Il a été procédé à la constitution du bureau et une commission a été également constituée. Les statuts après lecture et discussion ont été adoptés.

**Actes de probité**

La jeune Fourastier, demeurant à Cahors rue Lastié 11, a trouvé une petite somme en argent qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

L'agent Bris a également trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent.

La réclamer au bureau de police.

M. Daynard directeur du Crédit Foncier, a trouvé une bague en or.

La réclamer chez lui ou au bureau de police.

**Drame de famille**

La Dépêche d'aujourd'hui publie le terrible drame suivant :

Dans la soirée de dimanche, un drame terrible s'est déroulé dans une maison portant le numéro 2 de la rue du Poids-de-l'Hoile, à Toulouse. A l'entresol habite, avec sa famille un tailleur fort honorablement connu, M. Lafont. Dans la journée, il avait reçu la visite de sa fille et de son gendre, M. Bonnard, ancien contrôleur des contributions directes, qui habite d'ordinaire Cazères-sur-Garonne.

Le soir, à huit heures, toute la famille, composée du père, de la mère, des deux fils Norbert et Georges, de Mme et M. Bonnard qui avaient amené leur petite fille, était à table. Le repas, très gai, très intime, s'achevait, lorsque, sans aucune parole, Norbert Lafont sortit un revolver de sa poche, et, avant qu'on ait pu s'apercevoir de rien, en déchargea trois coups dans la tempe gauche de son beau-frère.

La mort fut instantanée. Tandis que les personnes présentes à ce drame demeuraient terrifiées, le meurtrier s'enfuyait dans la direction du poste de police tout voisin qui

se trouve au Capitole, et disait à un brigadier : « Je viens de casser la tête à mon beau-frère ! »

Dans la soirée, interrogé sur les mobiles de son crime, il répondit : « Il me dégoûtait ? »

Norbert Lafont, qui est un étudiant en médecine, âgé de 25 ans, paraît déséquilibré et atteint du délire de la persécution.

Il détestait profondément M. Bonnard sans aucun motif plausible.

On l'a écroué à la prison Saint-Michel.

M. Bonnard était contrôleur des contributions directes, à Cahors, il y a quelques années.

Il était resté près de deux ans dans notre ville, où il a laissé de bons souvenirs.

**Tribunal Correctionnel**

Audience du 8 mai

Le sieur Deltheil, de Cahors, condamné par défaut le 26 novembre 1902 à 2 mois de prison, pour abus de confiance, fait aujourd'hui opposition à ce jugement.

Deltheil ne s'étant pas présenté, le tribunal confirme purement et simplement son 1<sup>er</sup> jugement.

**Musique du 3<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 11 ET 14 JUIN 1903

Refrain des Acieries (Allegro)	Massenet.
Paulette (Polka)	Forge.
Mireille (Faust)	Gounod.
Les Mille et une Nuits (Valse)	Strauss.
Le Carnaval Romain (Ouv.) (Red.)	Berlioz.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

VIENT DE PARAÎTRE :

**LES ANNALES ANTIALCOOLIQUES,**

journal mensuel, le premier journal antialcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le Dr LEGRAIN, avec le concours des collaborateurs les plus éminents : MM. les Drs Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

**Arrondissement de Cahors**

**LAUZÈS. — Foire du 5 juin.** — Favorisée par un temps superbe, la foire du 5 juin a été très importante.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 450 à 800 francs la paire, suivant grosseur.

Bouillonn, de 250 à 400 fr. la paire.

Bœufs gras, 35 fr. les 50 kilos.

Une grande quantité de bêtes à laine avait été amenées sur le foirail aux moutons.

Voici les cours pratiqués :

Agneaux gras, 0 fr. 80 à fr. 90 le kilo.

Moutons gras, de 0 fr. 75 à 0 fr. 85 le kilo.

Brebis à élever, de 28 à 38 fr. pièce selon grosseur.

Une grande quantité d'agneaux ont trouvé preneur au prix moyen de 15 à 20 fr. pièce.

Remarqué au foirail aux moutons un superbe lot d'agneaux, appartenant à M. Lalo, de Ramailles commune de Lauzès, âgés de 2 mois à 2 mois et demi environ, vendus en moyenne 18 fr. pièce.

Les porcs se sont vendus de 25 à 40 francs selon taille et grosseur.

Volailles grasses, 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le demi-kilo.

Poulets, 0 fr. 80 à fr. 90 le demi-kilo.

Oisons, 4 à 5 francs la paire ; canards 2 à 2 fr. 50 la paire.

Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Deux marchands de Cahors ont trouvé le moyen, pour un motif futile, de se disputer. Le sieur D..., originaire de Sénailac (Lauzès), mais habitant Cahors depuis longtemps, a eu un œil poché.

Il s'est rendu auprès du Docteur qui lui a pansé la blessure et délivré un certificat.

Procès-verbal allait être dressé par la gendarmerie de Sabadel, quant un arrangement est intervenu entre les combattants.

D... a retiré sa plainte et on lui a remboursé le prix de la consultation et le montant du certificat qui lui avait été délivré.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Nous avons dit que M. Maniol, instituteur à Laresses, avait été tué d'un coup de fusil, et qu'on supposait qu'il s'était suicidé. L'enquête ouverte immédiatement a démontré que ce malheureux, âgé de trente-deux ans, avait mis fin à ses jours en se tirant un coup de fusil sous le menton. La mort a été instantanée. On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir. M. Maniol jouissait de l'estime générale.

**BAGNAC. — Election municipale.** — Les électeurs de la commune de Bagnac sont convoqués pour le dimanche 28 juin, à l'effet d'élire un conseiller municipal pour compléter le Conseil.

**Arrondissement de Gourdon**

**MARTEL. — Voiture versée.** — Vendredi dernier deux fiancés venaient de faire les provisions pour le jour des noces et partaient tout heureux, lorsqu'un accident leur survint.

En quittant Martel, la voiture que M. Cheissal, le fiancé, conduisait, tomba dans un champ d'une hauteur de 2<sup>m</sup>50 environ. La voiture se brisa, mais nos deux amoureux n'eurent aucun mal.

**BULLETIN FINANCIER**

Sauf nos rentes sur lesquelles le rendement des impôts a produit bon effet, le reste du marché est très mal disposé par la baisse continue des valeurs Sud-Africaines.

Notre 3% est demandé à 98,35 et l'amortissable à 98,72.

Le Crédit Foncier est à 695 ; le Comptoir National d'Escompte à 591 ; le Crédit Lyonnais à 1090 et la Société Générale à 624.

Nos chemins n'ont pas sensiblement varié.

Le Suez revient à 3920 fr. L'Extérieure baisse à 90,22 ; l'Italien cote 104,20 ; le Portugais à 32,07 ; le Russe 3% 1891 à 89 ; le Turc D finit à 31,62 ; la Banque Ottomane 603.

Au Comptant les obligations 5% des chemins de fer de Victoria Minas à 3,80 en attendant mieux.

La souscription aux obligations du port de Rosario a lieu à Paris, au siège social, chez Mr. Bernard et Jarislonski, banquiers ; au Crédit Mobilier français et au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, dans les départements chez tous les banquiers et correspondants.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 200 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 4 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

**LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS**

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

66 bureaux à Paris et dans la banlieue, 328 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h

69, BOULEVARD GAMBETTA

L'INSTITUT DES BÈGUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

**Bégaiement**

ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION

le 29 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, TOULOUSE.

**Monsieur BOURGET**

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme

par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 28

**MISÉ FÉRÉOL**

XI

— Où donc ?

— Parbleu ! je n'ai pas besoin de faire venir un télescope de Marseille pour y voir, entendez-vous ?

— J'entends, mais je ne comprends pas.

— Très bien ! alors je m'explique : Ah ça, coquin, vous subornez ma fille, vous ?

Pierre fit un bond et laissa tomber son cigare.

— En voilà un autre, dit le Marseillais en tirant de sa poche un étui en cuir vernis qu'il lui tendit. Allumez-vous. Et maintenant, qu'est-ce que vous avez à répondre ?

Pierre balbutia quelques mots.

— Ne niez pas, c'est inutile ça crève les yeux.

Et changeant brusquement de ton :

— Ah ! vous aimez ma fille ! Eh bien ! mon cher voisin, je vous la donne.

— Mais, en vérité... murmura Pierre interdit.

— Bon !... bon !... vous me remercirez après la noce.

— Cependant !...

— Ah !...

Et avec une affectation de trouble maternel qui dissimulait mal le triomphe de son orgueil, elle tendit au jeune homme sa main chargée de bagues, tandis que Claire cachait son front rougissant sur l'épaule de sa mère.

— Allons donc ! vous ne m'apprendrez rien Votre situation, je la connais. Vous avez croqué. Eh bien ! qu'est-ce que ça me fait ? Des peccadilles de jeunesse, je ne m'effarouche pas pour si peu, sans doute. Les garçons les plus fous font les meilleurs maris.

— Pourtant, dans une affaire aussi grave...

— Oui, oui, dans une affaire aussi grave, il faut savoir à quoi s'en tenir, d'un côté comme de l'autre. Je donne à ma fille le million tout rond et Romaz en cadeau de noces.

Pierre essaya de nouveau d'interrompre.

— Oh ! les questions d'argent, poursuivit Rémondi, je sais bien qu'un amoureux n'y regarde guère, mais plus tard le père de famille s'en préoccupe un peu. Je le répète donc : un million et Romaz. Et puis, je ne suis pas un pingre... son bonheur est le mien, et si je fabrique des savons, c'est pour qu'elle ait le plaisir d'être une grande dame. Entendu : on vous marie dans trois mois... à ses dix-huit ans. Sur ce allons saluer ces dames.

Et prenant Pierre par le bras, il entra avec lui au salon.

— M. Rémondi et son gendre ! annonça-t-il de sa voix retentissante.

Une minute de stupéfaction suivit ces mots.

Mme Rémondi se souleva dans son fauteuil en essayant de feindre une surprise émue :

— Ah !...

Et avec une affectation de trouble maternel qui dissimulait mal le triomphe de son orgueil, elle tendit au jeune homme sa main chargée de bagues, tandis que Claire cachait son front rougissant sur l'épaule de sa mère.

Les fiançailles menées de ce train par le savonnier, il eût été difficile à Pierre de Romaz de reculer. Toute hésitation même fut devenue froissante...

Le lendemain, Chavagnas étant survenu par hasard, tout fut décidé.

XII

Devant cet avenir tout tracé, où il n'avait plus qu'à s'avancer d'un pied sûr, Pierre goûta enfin ce calme, ce repos de l'esprit joint à cette volonté du cœur qui veut se rattacher et se reprendre. Ce fut pour lui l'aube d'une vie nouvelle, tranquille, sévère, un peu mélancolique peut-être, mais apaisée et sereine.

Claire, à vrai dire, était charmante. Ravie de son rôle de fiancée, qui lui donnait une importance de grande fille tant de fois enviée dans les conversations du convent, elle affectait avec lui des petites mines tendres, prenait son bras d'elle-même, semblant user d'un droit, lui tenant de gentils discours, agitant les graves questions d'avenir. Se faisant sérieuse au besoin, elle écoutait les longues dissertations d'affaire et, ne comprenant pas toujours, approuvait ce que décidait le prétendu.

Dès qu'il arrivait, elle courait à sa rencontre.

— Où en sommes-nous ?

Elle furetait les paperasses que Massol traînait partout et les étalait sur la table du salon. Elle disait : « Notre tracé » en suivant de son joli doigt les lignes qui s'entre-croisaient sous ses yeux. Elle se tenait au courant des changements, des progrès ; il fallait qu'on lui apprit tout, jusqu'aux noms des chemins futurs.

Quelquefois, le matin, montée sur *Friquet*, elle accompagnait son père au Grand-Palun. Elle saluait Pierre de loin, du bout de sa cravache. Quand elle l'avait rejoint, elle sautait à terre sa longue jupe relevée, elle commençait sa tournée. A cette époque de chaleurs ardentes, le matin est une heure de trêve pour ce pauvre coin brûlé par un soleil torride. Le Valcarès, presque tari, s'irisait comme une mer de cristal ; à l'horizon, quelque fantastique mirage. Les bruits des pioches, des tombereaux, des voix se mêlaient au refrain strident des cigales. Elle se reposait sous la tente. Tout l'émerveillait : l'attirail de l'ingénieur, le pittoresque campement, les outils, les hommes. Avant de repartir, elle cueillait de ces anémones jaunes au feuillage pâle, qui croissent au bord de l'étang. Elle en parait les oreilles de son cheval, en décorait son amazone. Pierre la regardait dans toute la grâce de ses gestes jeunes et d'une coquetterie si naïve. Il la mettait en selle ; elle lui tendait sa petite main et de sa voix fraîche :

— A ce soir !... et ne m'oubliez pas jusque là.

(A suivre) Jacques VINCENT

**Ancien cabinet dentaire**

**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE  
ALTESSE

XVII

Comme dans une glace, obscurément.

Le sort semblait se faire un malin plaisir de la jeter devant ses pas et de le condamner à faire le rôle d'espion.

Il ne bougea pas. Il lui était impossible de faire un pas en avant sans être aperçu, et qu'aurait pensé la gouvernante si elle l'eût retrouvé une seconde fois sur ses traces ?

Il ne bougea plus. Les deux personnes lui tournaient le dos, mais il avait, nous venons de le dire, reconnu sur le champ Mlle Herncastle.

Quant à l'homme, qui était-il ?

Pendant un instant, le cœur de O'Donnell eut comme un battement de frayeur.

Était-ce sir Arthur ? Pouvait-il s'abaisser à trahir lady Cecil et lui-même au point de

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

donner des rendez-vous à la gouvernante ?

Au moment où cette pensée lui traversait l'esprit, les deux personnes se retournèrent, et il vit avec un sentiment de soulagement qu'il s'était trompé.

La personne qu'il voyait lui était complètement étrangère.

Il vit bien nettement Mlle Herncastle, et son compagnon quitter la porte et s'approcher de lui.

Dans le silence profond qui régnait partout, il entendit ces dernières paroles, prononcées par Mlle Herncastle, de sa voix pleine, sonore et douce :

— Il vous faut repartir, Henry, et tout de suite, ce soir même. Il suffirait qu'on vous ait vu à Castleford pour faire causer beaucoup. J'avais à vous dire que Marie de Lansac est ici, mais je ne m'attendais certainement pas à ce que vous vinssiez en personne apporter votre réponse à ma lettre. Souhaitons-nous le bonsoir et laissez-moi seule ; il serait fatal à tous mes projets qu'on me vit avec vous.

Ils se serrèrent la main.

Celui qui avait été appelé Henry murmura quelques paroles, mais d'un ton trop bas pour qu'il fût possible de les entendre. Mlle Herncastle lui répondit de sa voix claire :

— Abandonner ce projet, après tout ce que j'ai souffert, tous les efforts que j'ai fait pour l'accomplir, au point où il en est ? Jamais ! Vous devriez mieux me connaître que cela. J'ai déjà pris un premier à-compte pour ma vengeance. Je tiendrai mon serment, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Bonsoir mon bon, mon fidèle ami, retournez donc à Londres sans perdre un instant.

Elle tira sur son visage un voile épais qu'elle avait à son chapeau et elle retourna avec son compagnon dans la direction de la porte, puis elle se mit à marcher de son pas rapide et résolu.

L'homme qui était avec elle s'arrêta près de 10 minutes ; puis il ouvrit la porte à son tour et disparut dans l'obscurité.

Quand au capitaine O'Donnell, il était comme pétrifié.

Que signifiait ce nom de Marie de Lansac, qui était celui que sa sœur portait en Louisiane, sur les lèvres de Mlle Herncastle s'adressant à cet homme ?

Qu'était-ce que la vengeance dont elle parlait, le serment qu'elle avait fait et voulait tenir ?

Tout cela formait un étrange fouillis de mystères incompréhensibles.

Pendant un instant, il éprouva comme un vertige sous le flot des pensées qui s'agitaient dans son cerveau.

Qui était Mlle Herncastle ?

Il jeta un coup d'œil sur la pierre grise de la tombe qui luisait aux rayons de la lune et qui lui disait la légende de la mort de Catherine Dangerfield.

Si Catherine Dangerfield était morte, si... quelle raison avait-il d'en douter ? Et pourtant ! et pourtant !

Ses yeux bleus lancèrent un éclair, ses lèvres se serrèrent et sa figure prit une expression énergique de résolution soudaine et

immuable.

— J'irai au fond de ces jongleries. Je découvrirai qui vous êtes, mystérieuse Mlle Herncastle ! Je saurai si c'est le fantôme de Catherine Dangerfield que sir Richard a vu sous le Chêne du Roi, ou une femme en chair et en os ! Et, surtout, je saurai ce que le nom de Marie de Lansac a à faire avec vous et avec cet homme !

XVIII

La miniature

— Lady Cecil, disait lord Ruysland, j'ai un mot à te dire !

Ce début était significatif.

Le comte n'appelait jamais sa fille par son nom de baptême ou par son titre que dans les cas d'une gravité exceptionnelle, ou quand il éprouvait un vif déplaisir.

Ils étaient seuls.

On venait d'ailleurs, de diner, et les dames, dont faisait partie la gouvernante, avaient quitté la salle à manger pour passer dans le salon.

Mlle O'Donnell était allée s'asseoir au piano ; milady lisait un roman en vogue ; Mlle Herncastle avait pris place à côté de la délicate broderie à laquelle elle travaillait, Lady Dangerfield ne la laissait jamais chômer ; et lady Cecil, qui se sentait oppressée, avait jeté sur sa tête une mentille de dentelle noire, revêtu une robe blanche d'été et était sortie par une des portes entr'ouvertes pour aller se promener sur la pelouse et descendre la terrasse.

(A suivre)

**REPRÉSENTANTS** honnêtes et actifs sont demandés dans toutes les communes pour placement Huiles et Savons. Appointements 120 fr. par mois et remise OU commissions très élevées.

Ecr. à Théophile Berthon, à Salon (B.-du-R.).

**ON DEMANDE** des représentants actifs et connus visitant l'épicerie de bon détail pour une vente nouvelle et facile. Bonne commission S'adresser : Hélène et Cie, Levallois-Perret (Seine).

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 11 Juin 1903.

Vie Nacla : Chronique. — Jean de la Hève : Le gouverneur Hatto. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelor (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Viennent de paraître dans la petite collection illustrée E. Bernard à 0 fr. 60 le numéro 17, *La Belle Conspiratrice*, de A. GUIGNERL, et le numéro 18, *L'Homme Vierge*, de G. AZEMAR.

Adrien GUIGNERY, suivant l'exemple du célèbre auteur des « Trois Mousquetaires », fait revivre dans ses romans (*Baiser de Reine, La Resse rouge*), les principaux personnages de notre histoire nationale.

Dans la *Belle conspiratrice*, nous retrouvons le cardinal de Richelieu, la reine Anne d'Autriche et le cortège des jolies femmes de l'époque : la duchesse de Châvreuse, Marion Delorme, Ninon de Lenclos, etc.

Leurs aventures, très habilement contées, rend la lecture de ce livre agréable et délassante.

*L'Homme Vierge*, tel est le titre du nouveau roman de Gaston AZEMAR. Dans les *Sanjuivoires*, l'auteur nous peignait les sentiments pervers de certaines femmes qui dans l'amour ne cherchent que le contentement de leurs appétits de luxe et de sensualité ; avec *L'Homme Vierge*, il nous initie au grand amour qui garde le corps chaste dans le respect de celle qu'il aime.

Le premier volume nous montre le Cœur maître de la Chair, le second nous dira si dans cette grande lutte contre la Nature, celle-ci sera toujours vaincue.

Ce livre est écrit avec les mêmes qualités de style que nous avons admirées précédemment et qui imposent Gaston AZEMAR à l'attention du public.

Le portrait de Victor Noël, le Chemineau, l'homme vierge, est magistralement exécuté.

Ces deux nouveaux volumes sont délicieusement illustrés et imprimés avec le plus grand soin.

Avec de pareilles œuvres, nous ne doutons pas que la collection si artistiquement illustrée de E. Bernard obtienne le grand succès qu'elle mérite.

En vente chez tous les principaux libraires, aux bibliothèques des gares, et chez M. E. BERNARD, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparait comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses dévoués, la Compagnie d'Orléans l'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et

excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 75 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

2<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1<sup>re</sup> classe, et de 0 fr. 09072 en 2<sup>e</sup> classe.

**Billets.** — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande-Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père,

belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 30 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les baignades et les stations thermales ; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 3,3 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyageurs de familles seront certainement très appréciées.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1<sup>er</sup> août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.